

le Gouvernement de Pierre-Etienne Flandin, et gardera ce poste dans les gouvernements Ferdinand Buisson, Pierre Laval et Albert Sarraut jusqu'à la victoire du Front populaire en juin 1936.

Ministre des Postes en 1934, il entamera une réforme du ministère, modernisatrice mais coûteuse sur le plan social ; c'est pendant cette période qu'est diffusée la première émission officielle de télévision française le 26 avril 1935.

En 1935, Hitler ayant rétabli le service militaire obligatoire, Mandel demandera la condamnation de l'Allemagne par la Société des Nations. En juin 1935, il s'opposera à Laval sur le dossier éthiopien, n'acceptant pas le transfert des deux tiers de ce pays à Mussolini. De même qu'il désapprouvera la faiblesse de la protestation du Gouvernement Sarraut face à la remilitarisation de la rive gauche du Rhin par l'Allemagne nazie.

Après la victoire du Front populaire, il critiquera les réformes sociales dans lesquelles il verra un affaiblissement de la productivité face à la menace nazie.

Nommé le 10 avril 1938, après la chute du Front populaire, ministre des Colonies du Gouvernement Daladier, il s'opposera en octobre suivant aux « Accords de Munich », soutenu par Paul Reynaud et quelques autres membres du Gouvernement. Ces accords ayant été ratifiés par la Chambre par 535 voix contre 75, Mandel envisagera de remettre sa démission du Gouvernement puis, se ravissant, estimera plus courageux de rester, se prononçant pour une alliance avec l'Union soviétique contre l'Allemagne nazie.

Les Accords de Munich et les autres concessions à Hitler, comme la passivité face à la destruction de la Tchécoslovaquie et à l'annexion de la Bohême-Moravie par le Reich, n'empêcheront pas la marche à la Guerre, qui éclatera le 2 septembre 1939 après l'agression nazie contre la Pologne.

Daladier sera renversé le 19 mars 1940. Paul Reynaud lui succède alors et Mandel devient ministre de l'Intérieur du gouvernement dans lequel Pétain fait son entrée comme vice-président du Conseil ; une arrivée à laquelle Mandel n'est pas défavorable, pensant qu'elle constitue un signal positif signifiant que la France se battra jusqu'au bout...

Ministre de l'Intérieur, il poursuivra la politique répressive de ses prédécesseurs à l'encontre des militants du Parti communiste interdit depuis octobre 1939 suite à son approbation du Pacte germano-soviétique, il fera arrêter des rédacteurs du journal d'extrême-droite *Je suis partout*...

Alors qu'un courant courant défaitiste commence à se manifester ouvertement jusque dans le gouvernement, alors que s'approfondit la débâcle de l'Armée française face à l'offensive de la Wehrmacht nazie depuis le 10 mai 1940, il songe à la constitution d'un « réduit breton », et prépare les conditions d'un départ vers l'Afrique du président de la République et des Présidents des deux Assemblées pour pouvoir poursuivre la lutte depuis l'Empire colonial. Il jouera un rôle important dans la désignation le 6 juin du Général de Gaulle au poste de sous-secrétaire d'Etat à la Guerre.

Finalement, après l'échec de ces tentatives, il se résigne après la démission de Reynaud et l'arrivée au pouvoir de Pétain, à embarquer le 20 juin au Verdon sur le paquebot « Massilia » à destination du Maroc avec 25 autres parlementaires dont les anciens ministres Paul Bastid, César Campinchi, Yvon Delbos, Edouard Daladier, Pierre Mendès-France, Jean Zay... Arrivés à Casablanca le 24 juin, ils seront placés en résidence surveillée avant d'être retransférés en France métropolitaine.

Arrêté le 8 août au Maroc à la demande du gouvernement pétainiste, Georges Mandel est transféré en France métropolitaine et conduit au château de Chazeron dans le Puy-de-Dôme, où se trouvent déjà Léon Blum, Paul Reynaud, Edouard Daladier et le général Gamelin.

Transféré avec eux dans un hôtel de Vals-les-Bains, il est déferé devant la cour de Riom, qui le condamne le 7 novembre 1941 à la prison à la prison à vie. Il est incarcéré au Fort du Pourtalet, dans les Basses-Pyrénées, en même temps que Paul Reynaud.

En novembre 1942, après l'invasion de la zone Sud, les Allemands investissent le fort du Pourtalet et s'emparent, sans résistance des gendarmes qui les gardent, de Georges Mandel et de Paul Reynaud qui seront déportés en Allemagne dans le camp d'Oranienbourg-Sachsenhausen. Georges Mandel sera ensuite envoyé dans celui de Buchenwald, dans une enceinte spéciale où se trouve déjà Léon Blum.

Le 4 juillet 1944, les Allemands le rapatrient en France à la Prison de la Santé. Livré à la Milice, il va, lors de ce qui est présenté comme un transfert vers Vichy en voiture, être abattu le 7 juillet, lors d'une halte en Forêt de Fontainebleau, de 16 balles dans le dos tirées par le milicien Mansuy.

JEAN ZAY



Jean Zay naquit en 1904 d'une mère, Alice Chartrain, de famille protestante dreyfusarde et d'un père, Léon Zay, descendant de familles juives d'Alsace-Moselle ayant opté pour la France après la guerre de 1870.

La Grande Guerre va faire de Jean Zay un écolier – il a 14 ans en 1914 – profondément patriote comme le montrent sa copie du certificat d'études ainsi que ses remarquables journaux de 1916 à 1918, véritables quotidiens sur trois colonnes, avec éditoriaux, cartes du Front, feuillets, etc.

La guerre terminée, le jeune Jean Zay répudiera la violence et deviendra pacifiste, tout en respectant ses obligations militaires, effectuant son service national en 1926-1928 comme simple soldat.

Fidèle aux engagements de son père, il adhéra dès sa majorité en 1925 au Parti radical, à la Ligue des droits de l'Homme (1926), et sera initié à la Loge Etienne-Dolet du Grand Orient de France (1926).

Dès 1930, il est élu vice-président des « Jeunes laïques et Républicaines » (JLR), proches du Parti Radical-socialiste, qui réalisent chez les jeunes l'union des gauches ; c'est son premier mandat national, grâce auquel il part en tournée de conférences en Allemagne pour la promotion de la coopération internationale.

Ses interventions lors des congrès radicaux le font remarquer : il est chargé du rapport de politique générale au congrès de Wagram en 1935. Classé à la gauche du Parti radical-socialiste favorable à un antifascisme antihitlérien, il votera tous les crédits de la défense face aux menaces des dictatures, et sera membre du Front populaire dès sa création.

Jean Zay, avocat et journaliste au *Progrès du Loiret*, quotidien radical-socialiste, avait à 27 ans été élu en 1932 député radical-socialiste du Loiret. Dès cette première campagne électorale de 1932, il est l'objet des attaques de

l'extrême-droite car, fils d'un père juif baptisé, marié (puis enterré) au temple protestant d'Orléans, franc-maçon, il ne peut qu'être un « métèque », incarnant ce que les Maurrassiens détestent sous le nom des « quatre états confédérés de l'anti-France » : « le Juif, le protestant, le franc-maçon et le "métèque" ». Le *journal du Loiret* écrira en 1937 : « Un juif baptisé devient peut-être un chrétien, mais il ne devient pas un Français ».

Jean Zay, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil de janvier à juin 1936, deviendra le 4 juin 1936 le plus jeune ministre de plein exercice de la III^e République, titulaire jusqu'à la guerre, durant quarante mois, du vaste portefeuille de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts, incluant la Recherche, la Jeunesse et les Sports.

Lançant de profondes réformes de l'enseignement scolaire et technique, de la recherche, du droit d'auteur. Il proposera aussi la création de l'École nationale d'administration. Figurent parmi les actions de Jean Zay pour la culture : une réforme des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale, les bibliobus, le développement du théâtre populaire, l'Exposition universelle de 1937, la création du premier Festival de Cannes prévu en 1939 pour contrer la Mostra fasciste de Venise...

À la déclaration de la guerre, Jean Zay démissionne dès le 10 septembre 1939 de son poste de ministre pour s'engager dans l'armée française, sous-lieutenant rattaché à l'état-major de la 4^e armée française. En juin 1940, alors que se profile la défaite, il participe avec l'autorisation de ses supérieurs le 19 juin à la dernière session du Parlement replié à Bordeaux, il rejoint avec le Vice-président du Conseil, les Présidents des deux chambres et 26 autres parlementaires l'Afrique du Nord à bord du paquebot *Massilia* parti du Verdon pour Casablanca ; et ce afin de continuer le combat à partir de l'Afrique du Nord.

Empêché par les instigateurs de la dictature qui s'annoncent de regagner la France après l'armistice, et de se rendre à Vichy pour la réunion des Chambres le 10 juillet, car on savait qu'il s'opposerait aux pleins pouvoirs pour Pétain, il est arrêté le 6 août à Rabat.

Renvoyé en métropole, Jean Zay va être interné le 20 août à la Prison de Clermont-Ferrand et sera le 4 octobre 1940 le premier condamné politique effectif du régime pétainiste, à la suite d'une parodie de procès militaire – par le même tribunal permanent de la 13^e Région militaire, le même qui condamna à mort le 2 août le général de Gaulle – pour une prétendue « désertion en présence de l'ennemi » (l'unité de Zay se trouvait à plus de cent kilomètres des Allemands).

Incarcéré pendant quatre ans à Clermont-Ferrand, Marseille puis, à partir de janvier 1941, à la prison de Riom, il gardera par l'entremise de sa femme Madeleine le contact avec ses amis engagés dans le combat résistant, tels Marcel Abraham ou Jean Cassou. C'est dans sa cellule de Riom que des miliciens viendront le chercher sous le prétexte d'un transfert, avant de l'assassiner le 20 juin 1944 dans un bois de l'Allier, à Molles, et de dissimuler son corps, qui ne sera retrouvé qu'en septembre 1946 et identifié fin 1947 puis inhumé le 15 mai 1948.

Partout en France, de très nombreux établissements d'enseignement, portent le nom de Jean-Zay. Les cendres de Jean Zay ont été transférées en présence du Président de la République le 21 février 2014 au Panthéon. Ses deux filles, Catherine Martin-Zay et Hélène Mouchard-Zay, sont membres du Comité d'honneur national de l'ANACR.